L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI, 16 JUIN 1855.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. HARBY.
No 83, RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI MATIN, 16 JUIN.

LE PARTI AMERICAIN.

Convention de Philadelphie—Question de l'esclavage et question religieuse—Scission.

La Convention nationale du parti Américain qui siége à Philadelphie, est le grand événement politique du jour dans toutes les parties de l'Union. Avant d'aborder les questions sérieuses qui se rattachent à ces délibérations pour ainsi dire publiques, d'un ordre voué sur le mystère, nous croyons devoir reproduire quelques détails intéressants que renferment les journaux de New-York.

On sait que les séances de la Convention sont secrètes; le *Herald*, le *Times*, la *Tribune*, l'*Express* et les autres feuilles de la métropole commerciale publient néanmoins un compte-rendu détaillé des moindres mesures proposées, des débats, du vote, en un mot de tout ce qui se passe au sein de l'assemblée. Les rapporteurs, tout peu discrets de leur naturel, ont trouvé le moyen d'être parfaitement renseignés.

M. Bartlett, du Kentucky, a reçu la majorité des suffrages pour la présidence de la Convention. M. C. D. Freeman, de la Pensylvanie, a été élu vice-président; M. C. D. Deshler, du New-Jersey, secrétaire correspondant; M. Stephens, du Maryland, secrétaire aux archives; et M. Crane, de [illegible], trésorier. Le comité chargé de rédiger le programme du parti, que nous avons déjà publié, se composait de MM. Gordon, de l'Illinois; Colfax, de l'Indiana; Lyons, de New-York; Gamble, du Missouri; Coley, du New-Hampshire; Ortle, de l'Indiana; Sperry, du Connecticut; Ellis, du district de Columbia; Foster, du Massachusetts; Barbour, de la Virginie; Deshler, du New-Jersey; Ricard, du Maryland; Mathews, de la Caroline.

Après l'organisation de la Convention, les délégués ont été invités à un grand banquet donné par les membres du parti américain à Philadelphie. Le repas qui, disent les journaux, a été splendide, était présidé par le maire. Des discours ont été prononcés par M. Pike, de l'Arkansas; M. Stewart, de l'Alabama; M. Mathews, de la Caroline; M. Smithers, du Delaware; M. Colby, du New Hampshire; M. Baker, de la Louisiane; M. Ely, du Massachusetts; M. Raber, du Kentucky; M. Hudson, du Missouri; M. Mallory, de New-York; M. Lambert, de la Pensylvanie; M. B[illegible], du Tennessee. Tous les discours ont été applaudis successivement. C'est de cette façon qu'on a vu tourner son orateur, et que cet orateur a [illegible] un discours, et [illegible] convives auraient [illegible] un discours et seraient restés à table, après avoir, plus de [illegible], [illegible] qu'ils y eussent passé [illegible] et une partie de la journée du lendemain. La modération des *speakers* et l'attention de ceux qui ont jugé à propos de ne point exercer leur droit de couronner un bon repas par un mauvais discours, ont heureusement abrégé la formidable série dont les convives étaient menacés.

Deux graves questions ont tout d'abord [illegible] en [illegible] le correspondant du *Herald* et ceux de quelques autres journaux de New-York à rendre les membres de la Convention. Les délégués du Nord et du Sud [illegible] deux partis [illegible], désunis et [illegible]. Les partis de l'Union, n'ont jamais été d'accord. Rien ne présage plus d'harmonie à cet égard dans le nouveau parti. Celui-ci [illegible]. Le Nord est [illegible] [illegible] qu'il y ont [illegible] les préjugés les plus étroits. Dans quelques-uns des Etats libres, le bigotisme est [illegible] l'état d'intrusion; on y [illegible] une sainte horreur pour tout ce qui ne participent pas aux églises exclusives et [illegible] du Maine, du Massachussets, du Connecticut. Les catholiques surtout sont signalés par les puritains de ces derniers Etats comme les ennemis naturels de la liberté et de l'Union. Ce sont à leurs yeux des sujets dévoués du pape, soumis à sa domination temporelle comme à sa domination spirituelle, obligés par leurs croyances à renverser la république sur un signe de St-Pierre de leur ordonnance.

Ces malheureux [illegible] du haut de toutes les chaires anglicanes, se sont peu à peu communiqués de proche en proche lentement, et répandus dans l'esprit non seulement de la multitude ignorante mais des classes éclairées. Lorsque le parti américain s'est constitué dans la Nouvelle-Angleterre, ses promoteurs y sont entrés avec empressement dans l'espoir de faire prévaloir des tendances anti-catholiques. Il n'y est que trop permis, et si ce que l'on rapporte aujourd'hui de la Convention de Philadelphie est fondé, il est évident qu'il n'y a plus d'union possible entre les Know-Nothings du Nord et les Know-Nothings du Sud.

La rupture entre ces deux fractions du parti s'est même déjà accomplie. Une dépêche nous a appris que les abolitionnistes, mécontents des résolutions nationales et patriotiques votées au sujet de l'esclavage par la majorité de la Convention, s'étaient retirés de cette assemblée pour aller s'organiser dans une autre de l'Ohio. Cette question de l'esclavage est écartée plus pacifique que la question religieuse. Il nous semble impossible, en effet, que le bon sens public et la haute raison qui caractérise toutes les classes aux Etats-Unis, ne triomphent enfin de sottes et ridicules préventions. La peur du pape et des jésuites, qui règne aujourd'hui dans le Nord à l'état d'épidémie, ne peut tarder à [illegible]. Il n'en est pas moins vrai cependant, si les dépêches ne nous trompent point, que la Convention de Philadelphie a refusé d'admettre les délégués catholiques dans son sein. C'a été pour le Nord fanatique et protestant un lamentable triomphe. Dans les termes qui frappent ainsi d'ostracisme leurs frères catholiques nous reconnaissons aisément les inventeurs du régime anti et les violateurs de la Constitution, les dévots philanthropes qui remplissent le pays du bruit de leurs criminelles agitations. L'acte de ces fanatiques n'est pas heureusement celui de la nation, et nous espérons que les vrais Américains, à quelque parti qu'ils appartiennent, élèveront la voix pour repousser l'audace et flétrir l'hypocrisie de ces bigots.

Quoi qu'il en soit, et si tout ce que nous a annoncé le télégraphe est véridique, le parti américain est dès aujourd'hui divisé. Le Sud a triomphé au sujet de l'esclavage, mais il a succombé à l'égard de la question religieuse; il y aura donc désormais le parti américain du Nord et le parti américain du Sud, en attendant qu'une fusion, devenue fort difficile, nous en conviendrons, les rapproche plus tard.

☞ Les prochaines nouvelles d'Europe nous parviendront [illegible] le steamer Asia, parti de Liverpool le 2 du courant. Le S. Louis est parti du Havre le 6, mais il est probable que Asia arrivera à Halifax avant.

WASHINGTON.—Le *Star* nous révèle, d'après des renseignements qu'il regarde comme dignes de foi, quelques-unes des instructions emportées par M. Soulé en partant pour Madrid. Ces instructions auraient consisté à négocier non pas la cession de Cuba pour le compte des Etats-Unis, mais bien l'indépendance de la colonie, moyennant une indemnité à payer par les colons eux-mêmes. L'Union ne serait intervenue dans la convention que comme médiatrice désintéressée et tout au plus pour garantir à l'Espagne le paiement de l'indemnité stipulée.

Le fait essentiel qui ressort de ces révélations, c'est que, malgré toutes les dénégations tant de fois répétées à cet égard, M. Soulé avait réellement mission d'entamer à Madrid des négociations relatives à l'île de Cuba.

De son côté, l'*Union* consacre un long article à M. Perry et nous apprend que la destitution de ce fonctionnaire a un double motif: d'une part l'inconvenance de la publicité qu'il a donnée à son différend avec M. Soulé; de l'autre, le blâme implicite dont il s'est permis de frapper certains actes et certaines tendances politiques de l'administration.

Dépêche Télégraphique
Transmise à l'Abeille

Convention Know-Something.

Des dépêches transmises aujourd'hui de Cumberland annoncent que la convention *Know Something* établie dans cette dernière ville, a décidé que les membres ne seraient point tenus de prêter un serment, mais seulement de s'engager sur l'honneur à s'opposer toujours à l'esclavage et au catholicisme—Hiram Griswold, de l'Ohio, a été élu président de l'assemblée et celle-ci a voté une constitution.

Convention américaine.

Philadelphie, 15 juin.—Le programme de la Convention américaine a été publié. La plupart des résolutions sont relatives à l'esclavage: l'une d'elles porte que les principes de l'ordre seront désormais proclamés publiquement. Les membres du parti sont libres de déclarer qu'ils y appartiennent. Rien ne sera caché et les services rendus de fait ne seront pas rémunérés par des places.

Boston, 15 juin.—Les délégués du Massachusetts à la Convention de Philadelphie sont de retour ici et, avec d'autres membres dissidents, proposent de convoquer une Convention générale des Etats du Nord et du Nord-Ouest pour prendre de concert les mesures que nécessite la crise actuelle.

Nouvelles de la Havane.

New-York, 15 juin.—Nous avons appris ce aujourd'hui l'arrivée à Charleston du steamer Isabel, parti de la Havane le 9 courant. L'Isabel avait à bord les malles et les passagers qui avaient du être envoyés à New York par le Granada.

L'état sanitaire de la Havane est parfait, mais les affaires y sont très languissantes. Les seuls navires de guerre américains dans le port étaient le steamer Fulton et la corvette Cyane. Le Jamestown a mis à la voile le 9 pour Madère.

Marché de New York.

Le marché aux cotons de New York est languissant: il s'est à peine vendu aujourd'hui 1000 balles. Le marché aux farines est ferme avec une tendance à la hausse. Les marques de l'Ohio commandent de $8 70 à 9 62 1/2 le baril. Le porc a éprouvé une légère hausse; le mess vaut de $17 37 1/2 à $18 le baril. Les sucres et mélasses sont fermes aux derniers prix.

M. T. J. COOLEY.—On verra par un avis inséré plus loin, que l'honorable Thos. J. Cooley a renoncé à la candidature pour la présidence de la Cour Suprême et se porte maintenant candidat pour la place de juge-associé du même tribunal. Il ne s'adresse donc plus qu'aux électeurs du second district judiciaire.

RÈGLEMENT DU CHEF DES POMPIERS.—Le chef des pompiers annonce, dans une autre partie de nos colonnes, que l'ordonnance municipale relative à l'espace vide que le public est tenu de laisser autour du théâtre d'un incendie sera désormais rigoureusement mise à exécution. Cet espace est d'un îlet dans tous les sens y compris l'issue des rues qui y aboutissent. C'est là une excellente mesure que l'absence de discipline et d'unité dans le commandement empêchait jusqu'à présent d'exécuter. Au milieu d'une foule compacte les efforts les mieux combinés pour maîtriser un incendie sont en grande partie paralysés, et la confusion qui résulte de l'entassement et du bruit favorise singulièrement les manœuvres des voleurs tout en nuisant à celles des pompiers. Ce désordre ne régnera plus.

CHRONIQUE LOCALE.

HÔPITAL DE CHARITÉ.—Nous publions plus bas [illegible] [illegible] de Charité pour la semaine [illegible] le 15 du courant, à 5 heures de l'après midi.

Admis	262
Renvoyés guéris	2[illegible]3
Morts	23
Malades en traitement	519

Cinq personnes seulement sont mortes du choléra à l'hôpital.

CHUTE.—J[illegible] Donohue, garçon de 12 ans, en [illegible] à la fenêtre du deuxième étage [illegible] rue [illegible] est tombé sur le [illegible] évidemment blessé. Le [illegible] [illegible] de le sauver.

ACCIDENT.—[illegible] Mitchell a [illegible] John Wheeler, qui est [illegible] supérieur du bateau à vapeur [illegible] [illegible] Massachusetts [illegible].

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Le Grand Juri [illegible] [illegible] David [illegible] rue Tchoupitoulas.

INCENDIE.—Le feu s'est déclaré hier, à 2 heures [illegible] dans une chambre de derrière de la maison [illegible] rue Tchoupitoulas. [illegible]

ENTRE COMPATRIOTES.—Mme Ellen Sannon a [illegible] [illegible] Martin Holloran, qui lui [illegible] [illegible] speech.

PREMIER ENDURCI.—John Martin, mieux connu [illegible] [illegible] Cotton Press [illegible].

[illegible] Recorder du Premier District a envoyé [illegible] Wm Elliott qui est atteint [illegible].

AUTRE ACCIDENT.—[illegible] [illegible] a été retrouvé.

RETOURNEZ-Y.—David Jourdan, individu dangereux [illegible].

ACQUITTÉS.—Malvina Largo et Mme Francis ont [illegible] [illegible] M. Harby, rue du Camp [illegible].

[illegible] [illegible] marché [illegible].

TENTATIVE DE MEURTRE.—M. Kelson [illegible] [illegible] Wm Carroll [illegible].

ACCIDENT NOCTURNE.—[illegible] le nom de Nat [illegible] [illegible].

LA LOI DE LYNCH.—Le recorder Seuzeneau a fait [illegible] Bernard Krauff, Christian Kirk et Louis Stellman qui sont accusés de [illegible] Leopold Hildebrandt [illegible] [illegible] Krauss et Hildebrand [illegible] les accusés [illegible] en prison jusqu'à ce qu'un jury les juge.

CONCERTS-LEHMANN.—Ce soir, grand concert dans le jardin de l'hôtel Washington, à l'extrémité du chemin de fer de Pontchartrain. L'excellent orchestre de Lehmann exécutera entre autres morceaux à effet la polka de *l'Etoile du Nord*, la *Polka du Traîneau* (*Sleigh Polka*) et la valse de la *Prima Donna*. Ces deux derniers morceaux sont rangés à juste titre parmi les meilleurs qu'ait écrits Jullien.—Nous nous attendons à une nombreuse et élégante réunion, car la vogue des concerts du lac nous paraît définitivement établie.

Un correspondant qui, comme tout le monde, est très satisfait de Lehmann et de son orchestre, a eu cependant à se plaindre de certains fumeurs. Voici à ce sujet la petite note qu'il nous adresse:

Monsieur le Rédacteur,

Permettez que je signale dans votre estimable journal un abus que Mme de Girardin a [illegible] [illegible] *guêpes* qui porte nom [illegible] Rien de plus charmant, de plus attrayant que les concerts de M. Lehmann, mais aussi rien de plus odieux que ce [illegible] de fumée de tabac que nos *fashionables* lancent à la figure des dames qui se rendent au concert pour y entendre une bonne musique et respirer le parfum des fleurs. Messieurs les fumeurs n'ont-ils ni mère, ni sœur, ni épouse qui leur commande le sacrifice momentané d'une habitude chère? Dans tous les cas, les égards dûs aux dames, en général, ne suffisent-ils pas pour déterminer ces messieurs à ce léger sacrifice? Il y va de l'intérêt de tous, et de celui de M. Lehmann en particulier.

J. R.

MLLE RACHEL.—La célèbre tragédienne arrivera positivement aux Etats-Unis dans les premiers jours du mois d'août prochain. Voici ce que nous lisons dans une correspondance parisienne:

M. Raphael Felix affirme que sa sœur Rachel s'embarquera le 28 juillet sur le *Baltic*, pour New York, avec ses deux autres sœurs, Lia et Dinah, qu'elle amène comme auxiliaires. M. Raphael partira, lui, dès le 21 juillet, sur le *North Star*, avec le reste de sa compagnie dramatique. La résolution est, dit-on, irrévocable. Préparez vous donc à voir apparaître la grande tragédienne et à l'applaudir.

AVIS AUX CHASSEURS.—Le docteur Santos raconte, dans un journal allemand de médecine, qu'un vieux chasseur de sa connaissance, très renommé pour l'éducation des chiens, inocule à ses jeunes élèves du virus-vaccin sur le nez en vue de les préserver de la maladie à laquelle ces animaux sont sujets. Depuis dix-sept ans qu'il se livre à cette pratique, le chasseur prétend n'avoir pas observé un seul cas de maladie parmi ses chiens.

EXPOSANS ET ARTISTES AMERICAINS A L'EXPOSITION DE PARIS.—On lit dans la dernière correspondance de M. Gaillardet:

Les exposants américains ont commencé à déballer quelques articles de caoutchouc, quelques pianos que les artistes se proposent d'examiner avec attention, et un modèle de steamboat naviguant sur le Mississipi. Ce steamboat est un bateau malheureusement arrivé avarié, comme si ses chaudières venaient de faire explosion, et l'un des commissaires voulant le faire réparer, M. Rabé, le commissaire de la Californie, a combattu cet avis, en faisant observer que le steamboat se rapprochait plus ainsi de ce que le voit ordinairement sur les fleuves américains.

Des dissentiments plus graves que cette spirituelle plaisanterie existent, dit-on, parmi les commissaires des divers états de l'Union. Après avoir adopté l'un d'eux pour leur président, ils ont trouvé qu'il était appelé trop souvent à les représenter; une partie d'entre eux réclame l'abolition de cette présidence et le retour à l'égalité complète. Cela prouve bien la vérité de cette définition de J. J. Rousseau: « La démocratie, avant toute chose, c'est l'envie. »

A l'exposition des Beaux-Arts, les Etats-Unis figurent pour 39 tableaux, présentés par dix peintres, et pour 4 statues, œuvres de deux sculpteurs. Ces derniers sont Richard Greenough, né à Boston, et Eugène Warburg, né à la Nouvelle Orléans, mais élève de M. Jouffroy de Paris. Les peintres sont MM. William Babock, Cristophe Cranch, Régis Gignoux, de New-York; George P. Healy, de Boston; Henry Hunt, *dito*; William Hunt, né à Battleboro, élève de M. Couture; Alanson Powers, de la Louisiane, John Robertson, de Philadelphie; Thomas Rossiter, de New-Haven, et David Wallcutt, né au Cincinnati. Plusieurs de ces productions ne sont pas sans mérite. Les plus estimées sont celles de M. Gignoux et de M. Healy, auteur du grand tableau de Franklin plaidant la cause des colonies américaines devant Louis XVI.

HÔTEL PRINCIER.—L'hôtel de M. Hope, à Paris, a dû être mis en vente à la fin du mois dernier. Il a été si fort parlé des richesses entassées dans cette habitation, des coupes d'or, des chandeliers d'or, de la vaisselle d'or et des salons tout en or de ce défunt millionnaire, que tout le monde veut voir cette résidence héliogabalienne. Cet hôtel a coûté, dit-on, avec le mobilier, quelque chose comme six millions. Par ce temps où l'on se plaint tant de la cherté des appartements, M. Hope se payait un loyer de mille francs par jour, et il ne s'en plaignait pas: un bel exemple de désintéressement, le seul, du reste, qu'il ait légué. Ce qu'il y a de plus important que les palais des souverains, c'est un vaste salon qui n'avait pas été ouvert depuis 1848. Toutes les étoffes de Cachemire avaient été mises à contribution pour orner cette salle, dans laquelle on compte vingt candélabres qui ont coûté chacun quinze mille francs. Jugez du reste.

On ne remarque dans cette fastueuse habitation qu'un seul objet d'art hors ligne: c'est un piano qui est une véritable merveille de sculpture en bois. Ce grand piano à queue est couvert par une forêt de palmiers, de lianes et de bananiers où s'ébattent des amours qui se balancent, s'accrochent aux fleurs et grimpent sur le dos de tous fantastiques. La caisse de l'instrument repose sur les branches entrelacées des arbres. C'est un tableau de l'Albane sculpté en plein relief, et entièrement doré, comme on doit le supposer d'après le goût bien connu du propriétaire pour la couleur du fauve métal. Quel prince du saint empire, quel grand seigneur pourra venir se loger dans ce palais des Mille et une Nuits? Si nous n'avions ni banquiers ni industriels, l'hôtel de M. Hope pourrait bien rester vide d'habitants; mais il n'y a pas d'hôtel de six millions qui soit au dessus des moyens et des prétentions des hommes d'affaires d'aujourd'hui. On raconte qu'un célèbre spéculateur parisien a fait dresser, il y a quinze jours, l'inventaire de sa fortune, et qu'il a eu la douce satisfaction de reconnaître que sans avoir personnel avait atteint dans l'espace de quinze ans, le respectable chiffre de quatre-vingt quatre millions.

LE CLERGÉ AU PIÉMONT.—Le Piémont compte en terre ferme 4 archevêques, 26 évêques, 1324 chanoines, 4031 curés, 10,258 ecclésiastiques séculiers, 2367 clercs réguliers, qui joints aux 4277 tant séculiers que réguliers de l'île de Sardaigne, font un total de 22,275 ecclésiastiques, non compris les séminaires, les novicistes et les frères de la doctrine chrétienne. C'est-à-dire que le Piémont a un ecclésiastique par 122 âmes, tandis que la Belgique en a un par 600, et l'Autriche par 610. Quant aux prélats, y compris les 14 abbés de la terre-ferme, ils sont au nombre de 57, ce qui fait un prélat par 86,000 habitants, tandis qu'en France il y en a un par 420,000 et en Belgique par 875,000.

LES FEMMES.

Le papier m'a manqué l'autre jour, au moment où je disais qu'il existe à l'usage des femmes tout un dictionnaire de mots entendus. Celui qui n'entend pas et qui ne parle pas cette langue doit renoncer au commerce des femmes, j'entends des vraies femmes,—il est condamné à celles qui appellent un chat un chat, et les sentiments par leur nom. Je ne sais rien d'aussi intéressant qu'une conversation dans cette langue, conversation où ce qui s'est dit n'a aucune valeur, où il n'y a pas dit un mot de ce qui s'est entendu, et où on a, de part et d'autre, parfaitement entendu ce qui ne s'est pas dit.

Voici pour échantillons quelques mots de ce dictionnaire, pris au hasard: ce ne sont pas les plus fins, mais il faut indiquer les couleurs avant les nuances.

ÊTRE PROPRE.

Il faut bien être propre—Une grande probabilité qu'il ne s'agit pas du savon; que c'est ce dont il est question, c'est que j'ai entendu une femme faire cette réponse à un mari qui faisait des représentations sur un mémoire de 7,000 francs: « Il faut bien être propre. »

Être comme tout le monde—Cela veut dire: Avoir des robes, des dentelles, des chapeaux en nombre égal, en magnificence égale à celle des femmes qu'on connaît qui a le plus de robes chères, des dentelles hautes et des chapeaux frais,—et les avoir un peu plus chères, un peu plus hautes et un peu plus frais que les autres.

NE PAS FAIRE PEUR, ÊTRE A FAIRE PEUR.

Si à cette question: *Je suis à faire peur* une femme ne répond pas: «Vous êtes divinement mise,» et un homme: «Je ne vous ai jamais vue plus jolie,» il serait manqué de politesse. En effet, par cette phrase, on demande à la femme un compliment sur sa toilette, à l'homme un compliment sur sa figure. A chacun selon sa capacité.

N'AVOIR PAS UNE ROBE OU UN CHAPEAU A SE METTRE.

Il y a des maris qui répondent sottement à ces paroles: «Je n'ai pas une robe, pas un chapeau à *me mettre*,» par une énumération des jupes et des chapeaux variés qu'ils connaissent à leur femme. C'est qu'ils n'ont pas compris la phrase. «Je n'ai pas une robe, pas un chapeau à *me mettre*,» veut dire qu'il se présente une occasion ou un prétexte d'avoir une robe neuve ou un nouveau chapeau, et qu'on n'en a pas profité. Un changement de saison, une fête, un mariage, un deuil, une représentation extraordinaire, une course de chevaux, une étoffe nouvellement arrivée de Lyon, une très belle robe ou un très chapeau arboré par une amie.

Il fait si froid qu'il faut bien acheter une robe de velours,—qui commencera au-dessous des épaules.

Il fait si chaud et le soleil est si ardent qu'il faut bien acheter un chapeau de paille d'Italie,—qui commencera derrière la tête et ne garantira absolument rien.

«Je n'ai pas une robe, je n'ai pas un chapeau à me mettre,» veut dire: il y a longtemps que je n'ai acheté une robe neuve, un chapeau neuf.»

Votre femme aurait cent cinquante robes et cent cinquante chapeaux, il ne faudrait pas penser à tirer de là une objection: elle ne serait pas désarmée, et, de plus, ce n'est pas à ce qu'on vous dit que vous répondriez.

Ce n'est pas seulement pour avoir des robes et des chapeaux qu'on achète. Il y a dans l'action d'acheter un plaisir particulier pour les femmes. La femme qui achète a par cet acte même un moment de domination.

Une douzaine de femmes sont arrêtées devant les vitres d'un riche magasin d'étoffes. La femme qui entre triomphe d'elles toutes. Ce que les autres regardent, contemplent, admirent, envient, elle veut le prendre, l'avoir à elle, l'emporter, *cacher* surtout.

Les femmes font peu d'affaires et manient peu d'argent; elles sont sous ce rapport, pour la plupart, soumises à leurs maris. C'est l'homme qui paye les fournisseurs, les loyers, les gens; c'est lui qui reçoit l'argent et donne les quittances, etc.

La femme qui entre dans un magasin va acheter elle-même, payer elle-même; si on envoie la note chez elles, c'est elle que l'on demandera, c'est en son nom qu'elle est faite.

Un côté moins puéril est celui ci:—« Cette femme entre là et va y acheter probablement ce que je désire. Son mari lui donne donc beaucoup d'argent? Son mari est donc très riche? On l'a donc trouvée plus belle que moi? Est ce qu'elle est plus belle que moi? »

Il faut s'arrêter quelques instants devant ces trébuchets, ces souricières tendues chaque matin sous le nom de magasins de nouveautés. Il faut voir la démarche, l'attitude et les yeux de la femme qui entre dans le magasin en dérangeant pour passer celles qui regardent aux vitres: elle a l'air de ne pas les apercevoir; elle marche droit, c'est à elle à se déranger. Il faut voir aussi le regard des femmes dérangées: ce regard, qui suit la femme qui entre, commence triste et finit dédaigneux.—Le dédain est un masque qu'on met sur la tristesse;—le dédain est dissipé au bout de vingt pas.

La femme qui achète domine dans le magasin; elle ordonne, elle se sent obéie, non à cause de sa beauté, elle est un peu blasée sur ce plaisir là, mais à cause de son argent; c'est un triomphe d'homme.

Beaucoup, par décorum, n'emportent pas dans leur voiture ce qu'elles ont acheté; c'est un sacrifice assez dur à une convention. Si on a un grand nom, ou un nom illustre, ou un nom célèbre; si on demeure dans un certain quartier, on donne son adresse de façon à être entendue; après avoir battu les femmes qui regardaient aux vitres, on bat celles qui sont entrées comme vous, on est victorieuse des victorieuses. Cependant, si on a une voiture à soi, si les panneaux sont armoriés, on peut, à la question du commis: «On portera chez madame?» répondre, sans trop se compromettre: « Non, j'ai ma voiture. »

La femme qui rentre chez elle après avoir *acheté* se sent du plaisir vis à vis de sa portière.

En effet, un homme ne tient pas à battre tous les hommes; il en est beaucoup qu'il ne peuvent jamais se rencontrer sur son chemin; il n'est pas en rivalité avec le portier ni avec son valet de chambre.

Mais la femme sait et sent qu'il n'y a d'égalité réelle entre les femmes que celle de la beauté. Une jolie femme de chambre est une femme, et vaut la peine qu'on lui fasse sentir sa supériorité et qu'on se la fasse sentir à soi-même.

Les femmes bien élevées ne se servent jamais, à l'égard des autres femmes, de phrases malsonnantes. Comme les sauvages, elles lancent des flèches élégantes, empennées de plumes de pourpre, d'azur et d'émeraudes, dont la pointe est empoisonnée.

Elles se servent de compliments vénéneux.

Une femme bien faite, c'est une femme qui a des marques de petite vérole, ou les cheveux rares et mal plantés, ou une bouche trop grande; en un mot, *une femme bien faite* est une femme dont on ne loue que la figure.

Une belle personne, c'est une femme qui n'est plus très jeune, qui a une grosse gorge placée trop haut.

Si l'on veut pousser cette injure à sa dernière limite et la rendre l'équivalent de grosse femme commune, on dit: *Elle a une belle santé*. Mais cela ne se dit que rarement; c'est un peu trop violent pour être tout à fait de bonne compagnie.

Une femme d'esprit, une femme très aimable, c'est une femme qui n'est ni jolie ni bien faite.

Une bonne personne, cela veut dire laide et bête. Une *excellente* personne est un gros mot que je ne traduirai pas ici.

« *C'est une inconséquence* » On répond « c'est une inconséquence,» à une accusation grave portée contre une autre femme. Cela a un triple effet excellent: 1o on paraît indulgente; 2o on accepte comme vraie l'accusation portée et on ne la nie pas; 3o cela excite l'accusateur à appuyer un peu pour justifier la sévérité de son jugement.

En effet, supposons que M. G.... dise de Mme C.... qu'elle est fort compromise avec M. B....—Mme D...., amie de Mme C...., pourrait répondre:—« Mais elle le connaît à peine; il ne va pas chez elle.... C'est une calomnie! »

Au lieu de cela, elle dit:—« Mon Dieu! qu'on est méchant! je n'en crois pas un mot; je suis sûre qu'il n'y a que des inconséquences. »

M. G.... réplique:

—Vous êtes bien bonne d'appeler cela « des inconséquences! » Moi j'appelle cela.... (un gros mot au choix).

Résultat de cette parade qu'on a eu l'air de faire contre le coup porté à une autre femme.

C'est ce qui arriverait si on parait mollement avec un sabre le coup qu'un autre sabre adresserait à un adversaire; le patient recevrait les deux armes sur la tête; seulement, son ennemi un peu irrité donnerait un second coup.

Total, trois coups de sabre.

« *Vous ne me comprenez pas.* » Cela veut dire vous ne me comprenez trop bien, et vous ne voulez pas croire aux mensonges que j'avais espéré vous faire accepter.

« *Un homme sans conséquence.* » C'est un homme auquel on fait faire pour rien tout ce qu'on autre ne ferait que pour tout.

Il est bon de dire aux femmes,—s'il en est quelqu'une qui ne le sache pas,—qu'il n'y a pas d'homme qui soit à ses propres yeux « un homme sans conséquence. »

Donc, l'homme dont vous usez et abusez sous prétexte que vous l'avez déclaré « sans conséquence » n'a pas accepté la convention que vous lui imposeriez les corvées, les ennuis, les sacrifices même, et que vous ne lui devriez rien pour cela; qu'il ferait les corvées pour l'amour des corvées, qu'il subirait les ennuis pour le charme des ennuis, qu'il ferait au besoin les sacrifices parce qu'il aimerait à se sacrifier.

Cet homme espère parfaitement être payé, croit être payé, et se trouve indignement volé quand son espérance est trompée.

Dans cette situation, vous prétendez qu'on vous donne pour rien ce que vous achetez à crédit avec l'intention de ne pas le payer. C'est, il me semble, une nuance assez tranchée. Les coquettes appellent « rester honnêtes » ne pas payer comptant, mais faire des billets et renier leur signature lorsqu'en vient l'échéance.

ALPHONSE KARR.

FEUILLETON.

LES MOHICANS DE PARIS,
PAR ALEXANDRE DUMAS.

CHAPITRE XI.
Séduction.

Il s'élevait autour de ce beau groupe un parfum de jeunesse, de santé, de bonheur et de gaîté, qui parvint à dérider le vieux général.

On eut dit, au regard qu'il jeta sur Petrus, qu'il pouvait d'un mot faire évanouir tout cela, mais qu'il avait pitié, tout égoïste qu'il fût, de souffler sur ce beau palais de nuages dont son neveu avait fait sa demeure.

Il lui prêta donc le flanc, au contraire.

—Va, gar on, va, dit-il, tu brûles.

—Eh bien! puisque mon oncle le permet, continua Petrus forcé de persister dans son récit de rapin, je vous dirai donc que Mme de la Tournelle, comme toutes les....

Petrus allait dire comme toutes les vieilles femmes, mais à quatre pas de lui il aperçut à temps, le visage désobligeant d'une douairière, et il reprit en disant:

—Je vous dirai donc que Mme de la Tournelle, comme toutes les marquises, a un carlin, ou plutôt une carline, qu'on appelle Croupette.

Ce nom charmant, dit Mme de Marande, je ne connaissais pas le nom, mais je connaissais le carlin.

—Alors, continua Petrus, vous pourrez apprécier la vérité du récit. Il paraît que ce carlin, ou plutôt cette carline, sent le musc d'une façon extravagante.—Y suis-je? mon oncle.

—Tout à fait, dit le vieux général.

—Eh bien, il paraît encore que l'odeur du musc a la propriété de faire tourner les sauces, et comme Mme Croupette est très gourmande, que chaque fois que Mme de la Tournelle vient voir mon oncle, Mme Croupette va rendre visite à l'office, j'ai craint le chef [illegible] et qui aujourd'hui [illegible] et que vous voyez ce qui le rend si sombre et si mélancolique.

—Bravo, garçon, il est impossible d'être meilleur que vous, et cependant si je voulais bien chercher, mon, ce que le fond de est au fond de [illegible] [illegible] [illegible] ce [illegible]. Mais j'ai hâte de savoir ce que cette bonne veut de moi, et je remettrai l'explication à un autre jour.

Puis, se retournant vers Mme de Marande:

—Vous avez, dit-il, Madame, que vous aviez quelque chose à me demander, j'attends.

—Général, dit Mme de Marande regardant le vieillard avec ses plus doux yeux, vous avez eu l'imprudence de dire plusieurs fois que pour mon service personnel en votre bras, votre cœur, votre tête, en un mot tout ce dont vous aviez la libre disposition et le libre usage, était à mon. Vous m'avez dit cela, n'est ce pas?

—Je l'ai dit, Madame, répondit le comte avec cette galanterie qu'on avait en 1829 ou les ancienneté que chez les vieillards, je vous ai dit que n'ayant pas eu d'autre bonheur de vivre, j'aurais une grande joie à me croire quelque jour à votre disposition.

—Et vous en êtes toujours dans cette bonne disposition, général?

—Plus que jamais.

—Eh bien! voici une occasion, je vous prie, de me le prouver.

—Votre occasion n'aura eu qu'un cheveu, Madame, je vous promets de la saisir par là.

—Ecoutez moi donc, général.

—Je suis tout oreilles, Madame.

—C'est justement de cette partie de votre personne dont je vous demande l'attention provisoirement en ma faveur.

—Que voulez-vous dire?

—J'ai besoin de vos oreilles, et pour toute la soirée, général.

—Que ne disiez vous tout de suite, belle dame. Voyons, faites moi donner une paire de ciseaux et je vous en fais à découvrir sans peur, sans regret et même sans reproche, à la seule condition qu'après mon décès vous ne me les demanderez pas mes yeux.

—Oh! général, dit Madame de Marande, rassurez vous, il ne s'agit pas de les détacher du tronc, où elles me semblent admirablement placées, mais tout simplement de les tendre du côté que je vous dirai, pendant une heure et avec une attention soutenue, autrement dit, général, je veux avoir l'honneur de vous présenter une de mes amies de pension, une musicienne, une jeune fille que Régina et moi nous appelons notre sœur. C'est vous dire, général, qu'elle est digne de tous vos égards, comme elle est digne de toute notre amitié. Cette jeune fille est orpheline.

—Orpheline! répéta Jean Robert, ne venez vous pas de dire, Madame, que vous et Mme la comtesse Rapp étiez ses sœurs?

Mme de Marande remercia Jean Robert d'un sourire et continua:

—Elle est orpheline de père et de mère. Son père, brave capitaine de la garde, officier de la Légion d'Honneur, a été tué à Champaubert en 1814. Voilà comment elle fut élevée avec nous à Saint Denis. Sa mère est morte dans ses bras il y a deux ans; elle est pauvre.

—Elle est pauvre, répéta le général, ne venez vous pas de dire qu'elle avait deux amies?

—Pauvre et fière, général, continua Mme de Marande, et elle veut demander à l'art un existence que lui refuseraient ses travaux d'aiguille, puis elle a une immense douleur, non pas à oublier, mais à endormir.

—Une immense douleur?

—Oh! oui, la plus grande, la plus profonde douleur que puisse contenir le cœur d'une femme. Maintenant, général, vous savez cela, et vous lui pardonnerez la tristesse de son visage, et vous écouterez sa voix.

—Et, demanda le général,—pardon de la question, elle est moins indiscrète qu'elle ne semble au premier abord,—dans la carrière à laquelle votre amie se destine, la beauté n'est point une chose inutile. Votre amie est-elle belle?

—Comme la Niobé antique à vingt ans, général.

—Et elle chante?

—Je ne vous dirai pas comme la Pasta, je ne vous dirai pas comme la Malibran, je ne vous dirai pas comme la Catalani, je vous dirai comme elle-même, non, elle ne chante pas, elle pleure, elle souffre, elle fait pleurer et souffrir.

—Quelle voix?

—Un magnifique contralto.

—S'est-elle fait entendre déjà?

—Jamais! Pour la première fois, ce soir, elle chantera devant cinquante personnes réunies.

—Et vous désirez?

—Je désire, général, que vous qui êtes un dilettante consommé, et surtout un admirable connaisseur, je désire que vous l'écoutiez de toutes vos oreilles, et quand vous l'aurez entendue, je désire que vous fassiez pour elle ce que vous feriez pour moi en pareille occasion; je désire, pour me servir de vos propres expressions, que vous viviez pour notre bien-aimée Carmelite, n'est-ce pas, Régina? que vous n'ayez pas un moment de vos jours qui ne soit consacré exclusivement à elle; je désire, en un mot, que vous vous déclariez son chevalier, et qu'à partir de cette heure elle n'ait pas de défenseur plus ardent et d'admirateur plus passionné que vous. Je sais que votre voix fait loi à l'Opéra, général.

—Ah! ne rougissez pas, mon oncle, dit Petrus, c'est connu.

—Je désire, répéta Mme de Marande, que vous disiez ce nom de mon amie,—Carmelite—à tous les échos que vous avez pour amis, non pas que je veuille, présentement du moins, la faire engager; nos prétentions ne vont point jusque là, à l'Opéra, mais comme c'est de votre loge....

—De la loge infernale, fit Petrus. Oh! dites le mot, Madame.

—Soit, comme c'est de la loge infernale que partent toutes les trompettes de la renommée, comme c'est dans la loge infernale que s'échauffent toutes les gloires futures, ou que se démolissent toutes les gloires présentes, je compte sur votre vraie et dévouée amitié, général, pour chanter les louanges de Carmelite dans tous les lieux que vous daignerez hanter, au Club, aux Courses, au Café Anglais, chez Tortoni, à l'Opéra, aux Italiens, et je vous dirais même au château, général, si votre présence dans mon réduit n'était la plus haute protestation de vos sympathies politiques. Promettez moi donc de *lancer*, —n'est-ce point le mot consacré,—ma belle et triste amie aussi loin et aussi vite que vous pourrez. Je vous en aurai, général, une reconnaissance éternelle.

—Je vous demande un mois pour la lancer, belle dame, deux mois pour la faire entendre. A moins qu'elle ne veuille débuter dans un opéra nouveau; auquel cas ce sera l'affaire d'un an.

—Oh! elle débutera dans tout ce que l'on voudra; elle sait le répertoire français et italien.

—En ce cas, dans trois mois, je vous amène votre amie couverte de lauriers des pieds à la tête.

—Alors, c'est que vous partagerez les vôtres avec elle, général, dit Mme de Marande en tendant la main au vieux comte et en serrant la sienne cordialement.

—Et moi aussi, dit une douce voix qui fit tressaillir Petrus, moi aussi, dit Régina, je vous en aurai une reconnaissance infinie.

—Je n'en doute pas un instant, princesse, dit le vieillard qui, par courtoisie, continuait de donner à la comtesse Rapt son titre de jeune fille, et qui, en disant de ne pas douter de la reconnaissance de Régina, avait regardé son neveu.

—Eh bien, donc, dit le général, il ne vous reste plus, Madame, qu'à me faire l'honneur de me présenter à votre amie comme son plus dévoué serviteur.

—Ce sera bien facile, général, elle est là.

—Comment, là?

—Oui, là, dans ma chambre à coucher; j'ai voulu lui épargner l'ennui, c'est toujours ennuyeux pour une jeune femme de traverser tous ces salons et de se faire annoncer. Voilà pourquoi nous sommes ici en petit comité; voilà pourquoi, pour les unes il y avait sur les invitations dix heures, pour les autres minuit: je voulais lui faire un cercle d'amis choisis et indulgents.

—Je vous remercie, Madame, dit Lorédan, trouvant cette occasion de se mêler à la conversation, de m'avoir mis au nombre des élus; mais je vous en veux de me croire assez peu important pour de ne pas me recommander votre amie.

—Oh! Monsieur le baron, dit Mme de Marande, vous êtes trop compromettant pour qu'on vous recommande une jeune et belle personne de vingt ans. Sa beauté, d'ailleurs, suffira pour se recommander près de vous.

—Le moment est mal choisi, Madame, et je vous proteste qu'en ce moment une seule beauté a le droit....

—Pardon, Monsieur, dit une voix de la plus grande douceur et de la plus exquise politesse, tout en interrompant cependant le baron, mais j'aurais un mot à dire à Mme de Marande.

Lorédan se retourna en fronçant le sourcil; mais, reconnaissant M. de Marande lui-même qui, le sourire sur les lèvres et la prière qu'on l'excusât dans les yeux, tendait le bras à sa femme, il s'effaça vivement.

—Vous avez quelque chose à me dire? Monsieur, fit Mme de Marande en pressant avec affection le bras de son mari, dites.

Puis, se retournant:

—Vous excusez? général.

—Heureux qui a de pareils droits, répondit le comte Herbel.

—Que voulez vous, général, dit en riant Mme de Marande, ce sont les droits du seigneur.

Et elle se retira doucement du cercle, appuyée sur le bras de son mari.

—Me voici à vos ordres, Monsieur, dit Lydie.

—En vérité, je ne sais comment vous dire cela; c'est une chose que j'avais complètement oubliée, et que, par bonheur, je viens de me rappeler.

—Dites.

—M Thompson, mon correspondant des Etats Unis, m'a recommandé un jeune homme et une jeune femme de la Louisiane qui ont une lettre de crédit pour moi. Je leur ai fait donner une carte d'invitation pour votre soirée, et voilà que j'ai oublié leurs noms.

—Eh bien!

—Eh bien, je m'en rapporte à votre sagacité de reconnaître deux visages étrangers et à votre courtoisie de recevoir gracieusement deux personnes recommandées par M. Thompson. Voilà, Madame, tout ce que j'avais à vous dire.

—Comptez sur moi, Monsieur, dit, avec un charmant sourire, Mme de Marande.

—Merci! Maintenant, laissez-moi vous faire tous mes compliments. Vous êtes toujours en beauté, Madame, mais, ce soir, vous êtes véritablement splendide.

Et, baisant galamment la main de sa femme, M. de Marande la conduisit jusqu'à la porte de sa chambre à coucher, dont Mme de Marande souleva la portière en disant:

—Quand tu voudras, Carmelite?

(*A continuer.*)

Pilules de McLane contre la maladie de foie

Ce célèbre remède américain contre une des plus terribles maladies auxquelles l'homme soit sujet, est reconnu maintenant comme le meilleur qui ait jamais été offert au public. L'action en est facile, certaine et n'est suivie d'aucun résultat fâcheux. Partout où on l'a employé, les conséquences ont été des plus heureuses. [illegible] des médecins les plus distingués de notre pays. [illegible] [illegible] Achetez du [illegible] SCOVIL & MEAD, No 111, rue de Chartres [illegible].

Agence générale pour la vente en gros dans le Sud. On peut leur transmettre les ordres. A vendre également par tous les droguistes. 10juin—6t

☞ L'estomac prépare les éléments de la vie et le sang et cet organe fonctionne faiblement et imparfaitement, la maladie de foie en est le résultat inévitable. [illegible] [illegible] de M. Jackson, de Philadelphie. [illegible] [illegible] Voir l'annonce.

Célèbre eau-de-vie au gingembre, de Catherwood.

[illegible] cette liqueur, qui renferme toutes les vertus [illegible] aromatiques du pur gingembre de la Jamaïque, jointe à une excellente eau-de-vie [illegible] A vendre, par la caisse, par CATHERWOOD & ELMORE, [illegible]. 24mai—1m

GRAND AMUSEMENT AU CHEMIN DE COURSE DE GENTILLY.

Dimanche, 17 juin.

Course de poneys.

Le propriétaire du chemin de Course de l'Union, à Gentilly, annonce respectueusement au public qu'il donnera, dimanche prochain, 17 courant, le spectacle d'une grande course de poneys.

Il a également engagé les services des deux célèbres acrobates français DEVOLOY et ENRIGHT, qui exécuteront les plus surprenants tours de force.

M. PHILIPPINE fera sur une corde tendue à 30 pieds de terre, d'admirables exercices de voltige.

Le spectacle se continuera par les *Frères Romains* exécutés par DEVOLOY et ENRIGHT. Ils représenteront l'*Homme élastique*.

M. Philippine exécutera les tours les plus difficiles sur la planche volante; M. Enright ceux de l'*Assiette*, du *Rouet*, etc.

Viendront ensuite: *La Perche*, par Devoloy et Enright; l'*Equilibre*, par Devoloy, balançant Enright sur une perche de 25 pieds de hauteur; *La Corde du Diable*, par Devoloy; *Voltige* par Devoloy; *Casse-pierre*, par Devoloy, qui brisera une pierre de 8 à 10 pouces d'épaisseur avec ses mains nues.

Le spectacle se terminera par des combats d'ours et de taureaux. Les amateurs qui ont des chiens sont priés de les amener à l'hippodrome.

☞ Prix d'entrée.....25 cents.
Le spectacle commencera à 2 heures de l'après-midi. 15 juin—2

HOTEL WASHINGTON, AU LAC.
Grands Concerts d'été,
PAR LEHMANN,
Les Mardis, Jeudis et Samedis de chaque semaine.
Prix d'admission..........25 cents.
☞ On commencera à 7 heures précises. 9 jn

Au public.

DANS le but de donner toutes les facilités possibles aux pompiers dans l'accomplissement de leurs pénibles devoirs et d'exécuter rigoureusement les lois qui gouvernent le Département, avis est donné aux citoyens de la Nouvelle Orléans, que l'ordonnance No 646, approuvée le 14 février 1853, et qui ordonne à la police d'éloigner tous ceux qui ne sont pas pompiers ou qui aident les pompiers, l'espace vis à vis et près de l'édifice qui brûle, afin de permettre aux pompiers de travailler et, s'il y a danger, de s'échapper et, pour désigner plus particulièrement, il est ordonné qu'une distance d'un îlet de chaque côté de l'édifice qui brûle, ainsi que l'ouverture des rues de travers qui y touchent, seront tenues libres. Cette loi sera rigoureusement mise à exécution à partir du 20 du courant. Ceux qui violeront la dite ordonnance seront poursuivis conformément à la loi.

J'annonce de plus au public que l'ordonnance ad prée en 1853 et imposant une amende aux personnes occupant une maison dont la cheminée, prenant feu, fera sonner la cloche d'alarme, sera rigoureusement exécutée.

JAMES H. WINGFIELD,
Chef des pompiers
16juin—3

PLANTATION A VENDRE.

Une excellente plantation sucrière située sur le fleuve Mississipi, à une distance convenable de la Nouvelle Orléans, ainsi que les esclaves, les animaux et les instruments aratoires qui s'y trouvent. Pour plus amples détails, s'adresser à A. GRAILHE, Avocat, Passage de la Bourse, ou à EDW. PILSBURY, No 6 rue Bienville
16juin—1m

NOURRICE.

UNE jeune dame française, d'une excellente santé et ayant un enfant de six mois, désire trouver une place de nourrice dans une bonne maison de la ville ou de la campagne; elle fournira les meilleures recommandations. S'adresser chez M. NOEL, rue St Pierre No 142
16 juin—3

EN CONSIGNATION, à vendre par les soussignés—14 caisses [illegible] RICHARD, ALDIGE & C. 1jn

AVIS.

JE, soussigné ANTHONY FERNANDEZ, de cette paroisse d'Orléans, étant dans l'intention d'affranchir mes esclaves, OSCAR, mulâtre âgé d'environ douze ans, et HENRY, griffe âgé de quatre ans et demi, toutes les personnes qui pourraient avoir des oppositions légales à faire à cet affranchissement sont prévenues d'avoir à les présenter au greffe de la Première Cour de District de la Nlle Orléans, dans le délai de trente jours de la date du présent avis. Nlle Orléans, 16 juin 1855. ANTHONY FERNANDEZ
16jn—20 [illegible]

PHOSPHATE DE CHAUX, Sup—[illegible] et admirable engrais, à vendre par D. C. LOWBER, No 37 rue Poydras
16jn

GRAINES DE SEIGLE [illegible] excellent seigle de la Pensylvanie, à vendre par D. C. LOWBER, No 37 rue Poydras
16 jn

VENTE AU PRIX COUTANT
D'UN STOCK COMPLET,
Venant d'être reçu:
SOIERIES NOIRES ET FAÇONNEES,
MANTILLES EN DENTELLE ET EN SOIE

MODES de Paris, [illegible] assortiment complet [illegible] [illegible] prix.

☞ Les Dames trouveront dans notre assortiment [illegible].

D. P. SCANLAN & Co. No 12 et 14 rue de Chartres
15juin—6

LE De THIERY a ouvert [illegible] rue Royale [illegible]

ON DEMANDE—Un petit domestique âgé de 14 à 16 ans. S'adresser aux pharmacies E. PERES, [illegible] Toulouse et Bourbon. 14juin—1

ON demande, dans une famille demeurant à la campagne, [illegible] M. R. H. [illegible] [illegible] et Laquemine, Quatrième District.

AUX VOYAGEURS.
GODCHAUX FRERES,
107 et 108, rue de la Vieille Levée,
En face le marché à la viande.

VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages de France et du Nord un assortiment d'habillements [illegible] PANTALONS [illegible] GILETS [illegible] LEVITES ET PALLETOTS [illegible] Chapeaux [illegible] [illegible] à 20 pr. [illegible]

Librairie Française
Vor HEBERT & Cie,
149, rue de Chartres.
Avis aux Abonnés
Aux Journaux Français

REÇU par le [illegible] [illegible] de MAI [illegible] d'arts, de sciences, de médecine et de pharmacie. 14jn

LA REVOLUCION DE JULIO EN MADRID,
POR D. ANTONIO RIBOT Y FONTSERE.
En venta casa VOR HEBERT & Cie, 149 rue de Chartres
14jn

POTICHOMANIE!!
Vor HEBERT & Co,
149, rue de Chartres.

NOUS avons l'honneur d'informer les dames qui désirent des **Potiches** et auxquelles nous n'avions pu en fournir, que nous venons d'en recevoir un nouvel envoi, ainsi que de tous les accessoires nécessaires, tels que **Papier pour découper, Couleurs, Gomme, Pinceaux, &c.**
AVIS.
[illegible] fort peu à placer. 14jn

POIS—20 barils, en débarquement et à vendre par E J HART & Co, 77 et 79, Tchoupitoulas
14 jn

BEURRE DE GOSHEN du mois de mai—60 barils beurre de 1re qualité, en débarquement du steamer Cahawba, à vendre par E J HART & Co, 77 et 79 Tchoupitoulas
14 juin

WHISKEY MAGNOLIA de Pike—150 barils en magasin et à vendre par E J HART & Co, 77 et 79, Tchoupitoulas
14 jn

QUININE—2000 onces, en magasin et en débarquement du steamer Cahawba, à vendre par E. J. HART & Co, 77 et 79, Tchoupitoulas
14 juin

Chemises françaises.

LE soussigné vient de recevoir, par le steamer Empire City, un assortiment complet de chemises françaises, qui lui permet maintenant de répondre à toutes les demandes. Son stock se compose de:

Chemises en toile de $16 à $30 la douzaine,
do devants en toile de $25 à $36 la douz.
do en jaconat imprimé;
do do blanc;
do devants toile imprimée.
Devants de chemises en toile;
Cols et poignets à la nouvelle mode, &c.
ADOLPHE BLACHE, 19, rue Royale
13 jn

EVENTAILS.

REÇU de Paris, par les derniers de New York, un choix d'éventails du genre le plus nouveau:
Eventails en nacre avec peinture;
do ivoire, riches et simples;
do bois de Sandal découpé;
do do do et batiste brodée;
do cèdre vernis;
do buffle et moire noire, pour deuil, &c.
En vente chez ADOLPHE BLACHE, 69 rue Royale
13 juin

$50 de récompense.

S'EST absentée le 3 avril dernier, CATHERINE, mulâtresse âgée de 35 ans 4 1/2 pieds de haut, très puissante, cheveux longs et bouclés, yeux ronds [illegible], sourcils épais et noirs, cils longs et noirs, figure grasse et ronde, bien connue en ville, ayant appartenu à M. Pare, en premier, et F. SAMBOLA, ensuite, elle parle très bien le français, l'anglais et l'espagnol. La dite récompense sera payée à celui qui la ramènera au No 70, rue des Remparts à H. LEGENDRE.
12juin—15

F. FAZENDE, L.F. FAZENDE
F. FAZENDE & FILS,
Marchands en gros et en détail de
PRODUITS DE L'OUEST,
Et agents pour la vente du
RHUM DE LA LOUISIANE, DE DERBIGNY.
29.......Rue de la Vieille Levée.......29
Entre les rues Bienville et Douane,
NOUVELLE ORLEANS.

Les planteurs et marchands commissionnaires, les capitaines et les agents de navires, trouveront constamment à ce magasin

Un assortiment général de

PROVISIONS pour les familles, les plantations et les navires, tels que:

Porc, Bœuf, Farine, Bacon, Plats-côtés et Epaules, Porc en grenier, Jambons, Whiskey, Pommes de terre, Fèves, Sel, Maquereaux, Pois de la Caroline, &c.

☞ Les ordres seront remplis aux plus bas prix, pour du comptant ou de bons billets acceptés en ville. 4 mai—1 an, v. et c.

A vendre pour cause de liquidation.

LE soussigné, voulant se retirer entièrement des affaires, offre à vendre, aux prix les plus réduits, LE SOLDE DE SES MARCHANDISES, divers ingrédients employés dans la fabrication des liqueurs, tels que: essence de noyau et de roses, feuille d'orangers, bois du Brésil, oreille en pâte, et nombre d'autres articles. Aussi: deux alambics avec tous les accessoires de distillation.
Nouvelle Orléans, 11 juin 1855.
F. ROUMIEU.
11 juin—☞ No 45 rue Vieille Levée

AUX NEGOCIANTS, COMMIS, &c.—Tous ceux qui désireront être prêts pour la saison prochaine, en tant qu'il s'agit de l'écriture et de la tenue des livres, peuvent prendre quelques leçons, à l'Académie d'Ecriture et de Tenue des livres de DOLBEAR, No 106 rue du Canal. M. Dolbear garantit le succès aux dames et aux enfants.
RUFUS DOLBEAR,
11jn No 106 rue du Canal

CANDIDATS.

☞ Les amis de ZENON LABAUVE, de la paroisse Iberville, le présentent comme candidat au siége de *Juge Associé de la Cour Suprême* pour le Second District Judiciaire. Les lumières et l'expérience de ce citoyen distingué le recommandent aux suffrages des populations de son District.

Le district se compose de cette partie de la ville située au dessus de la ligne qui s'étend le long de la rue Julie jusqu'au canal de la Nouvelle Orléans, de ce canal jusqu'au Lac, et des paroisses Jefferson, St-Jean Baptiste, St Charles, St Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Intérieure, Terrebonne, Ouest Baton Rouge et Iberville. L'élection a lieu le 25 juin 1855.

Nous sommes autorisés à annoncer que l'Hon. THOMAS H. LEWIS, des Opelousas, est candidat à la place de Juge Président de la Cour Suprême. L'élection a lieu le 25 du courant. 13n

☞ Veuillez annoncer que M. J. N. LEA est candidat à la place de juge associé de la Cour Suprême pour le Deuxième District Judiciaire, se composant de cette partie de la ville située au dessus de la ligne qui s'étend le long de la rue Julie jusqu'au canal de la Nouvelle Orléans, de ce canal jusqu'au Lac, et des paroisses de Jefferson, St-Jean Baptiste, St-Charles, St Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Intérieure, Terrebonne, Ouest Bâton Rouge et Iberville. L'élection a lieu le 25 juin 1855

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que l'Hon. THOMAS J. COOLEY, est candidat au siége JUGE ASSOCIE de la Cour Suprême, vacante par suite de la démission de l'Hon. Mr. Ogden. L'élection a lieu le 25 du courant.

☞ Le juge T. WHARTON COLLENS est proposé comme candidat à la place de Juge Associé de la Cour Suprême pour le district composant la partie de la Nlle Orléans située au dessus de la rue Julie et les paroisses de Jefferson, St Charles, St-Jean-Baptiste, St-Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Intérieure, Terrebonne, Ouest Baton-Rouge et Iberville.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. CHARLES E. GRENEAUX, trésorier actuel, est candidat pour la place de Trésorier de l'Etat, sujet à la nomination de la convention démocratique.

Juge-Président de la Cour Suprême.

☞ Les soussignés, membres du Barreau de la Nouvelle Orléans, ont appris avec plaisir que l'honorable EDWIN T. MERRICK de la paroisse d'Est Feliciana, actuellement juge président du Septième District Judiciaire, consentait à se laisser porter candidat à la place de juge président de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane, vacante par suite de la démission de l'honorable Thomas Slidell.

M. Merrick est un des avocats les plus distingués de l'Etat, ses connaissances et ses qualités le rendent digne, sous tous les rapports, d'occuper la place de juge président.

Wm H Foster,	J M Smiley,
John Culbertson,	T Wharton Collens,
W J A Roberts,	J Livingston,
E H Durell,	J Bermudez,
L. Duvigneaud,	W O Denegre,
Orlando Dorsey,	L F Avery,
W R Kouns,	Charles Janin,
Albert Phillips,	J Tissot,
E F Oliver,	J M Duchamer,
Jesse Grimore,	R T Duncan,
H Fellereaux,	Edwin C. Mix,
J Q A Fellows,	C M Bradford,
C V Jones,	D S Bryan,
G W Marr,	J Perin,
M A Foote,	Jus Jay Lane,
R H Browne,	W R May,
E T Parker,	Geo W Holme,
H L Johnson,	J L Verzon,
James D Augustin,	L Cheval,
S L Woodridge,	O Drouet,
C J Faun,	A Deval,
C B Penrose,	T B Hall,
J J Mercer,	A J Vilaré,

16juin—v et camp

Opelousas, 5 juin 1855.

A M. Thomas H. Lewis.

[illegible] la vacance occasionnée par la démission de l'Hon. [illegible] Slidell, juge président de la Cour Suprême [illegible] [illegible].

Nous sommes, &c.

Valère Roy,	Francis C[illegible],
Edmond C Dupré,	Cyrus Thompson,
P. [illegible] Hebrard,	Théodore S. Robin,
S R Harmon,	A. Deyrest,
E C Dejevre,	J. M. M[illegible],
Jean M Ducrest,	Jos M. P[illegible],
E [illegible],	J. [illegible],
L. Dureau,	T [illegible] Andersen,
[illegible],	P B Jackson,
R H Lucas, M D	J. N Cullum,
Alph. Lec de Bailon,	L[illegible] A. [illegible] M D
Freeman Burr,	L. [illegible] M Anderson
Henry S Dunbar,	

Opelousas, 5 juin 1855

Messieurs—J'accuse réception de votre lettre m'[illegible] [illegible] Cour Suprême [illegible].

[illegible]

THOMAS H. LEWIS.

A MM. Valère Roy, Edmond C. Dupré, &c.

CORRESPONDANCE.

[illegible], 1er mai 1855.

A l'Hon. E. T. Merrick, Greensburg, Est.

[illegible]

[illegible]

Clinton, 30 mai 1855.

A MM. John M. Roberts, D. C. Hardee, M. M. Smith, et autres.

Messieurs—[illegible]

E. T. MERRICK.

Société Howard.

A[illegible] [illegible].

V. Boyé, président;
W. W. Shaw, vice-président;
C. H. Neville, 2me do;
F. Campbell, trésorier;
D. I. Ricardo, secrétaire.

DIRECTEURS.

[illegible]

COMITÉ DE FINANCES.

E. F. Schmidt, H. Lee, R. S. Robertson.

BOULANGERIE A VENDRE.

LA BOULANGERIE de l'encoignure Perdido et Magazine. L'établissement fait de bonnes affaires. [illegible] [illegible]. 13 n—6t

L'Autre-Monde,
Par Madame de Grandfort.
(Extrait du Courrier des Etats-Unis.)
En vente chez A. PAYA & Co, agents, 56, rue de Chartres.
11 n

A LOUER OU A VENDRE.
Le bateau à vapeur TRENTON, [illegible] construit et tirant peu d'eau, est à louer ou à vendre. Pour plus amples détails, s'adresser à HALL, RODD & PUTNAM, No 4, Front Levée

AVIS.

PENDANT mon absence M. ALPHONSE COUTIN, est chargé de ma procuration générale.
Nlle Orléans, 1er juin 1855.
P. D. SEGOND,
2 juin—15t 13, rue Bienville

LA société commerciale qui existait entre P. Lobit, A. B. Charpantier, et P. J. Pavy en commandite, est terminée ce jour par l'expiration du contrat. Les soussignés continueront [illegible] raison "LOBIT & CHARPANTIER," [illegible] passé ce jour devant A. Chapuis, notaire.
Théodore Drouet est intéressé dans notre maison.
LOBIT & CHARPANTIER,
Nouvelle Orléans, le 1 juin 1855. 2 juin—1m

Important

Aux marchands de la ville et de la campagne.
Marchandises Sèches en liquidation.

THEODORE FROIS, 81, rue du Canal, ayant l'intention d'établir dans cette ville, une maison d'importation en commission, informe le public qu'il vendra son grand stock de marchandises sèches, à des prix excessivement bas, afin de clore avant son départ pour l'Europe, qui aura lieu sous peu.

Les personnes connues, en outre des bas prix, jouiront d'un terme raisonnable, et celles non connues pourront avoir les mêmes termes en fournissant des acceptations. THEODORE FROIS,
2juin—15t No 81, rue du Canal.

Parti marron de chez son maître, le 15 de mai dernier, le nègre PETER, âgé d'environ 36 ans, taille d'environ 5 pieds 6 pouces, sans boudeur, plusieurs cicatrices à la tête et sur la figure, regarde à terre quand on lui parle et bégaye, parle l'anglais et le français et un peu le créole. Une récompense de dix piastres sera donnée à la personne qui l'arrêtera et le conduira rue No 62, rue des Magasins. 7m—10

Avis aux consommateurs de Gaz.

AYANT obtenu une licence de la Compagnie du gaz pour la pose des tuyaux et des appareils dans la ville de la Nlle Orléans, nous annonçons à nos amis et au public en général que nous entreprenons les réparations de tuyaux et d'appareils, et nous ordonné une grande quantité de lustres, pendants, bras, &c., de tous genres, nous serons bientôt à même d'en poser partout où l'on pourrait le désirer et ce à des prix tellement modérés de [illegible] pas de l'installation ne sera plus un obstacle.
6jn—1m B. NAUTRE & Co, No 25, rue Condé

Lingerie et Broderies.
Mmes SIMONIN & TOURNEBI,
85, rue de Chartres,

INFORMENT respectueusement leur clientèle de la ville et de la campagne, ainsi que les dames en général, qu'ayant donné des ordres en France pour renouveler leur stock, elles en vendront au prix des factures, l'assortiment riche et varié en lingerie et broderies des meilleurs ateliers de Paris et Nancy que contient leur magasin.

NOTA—Elles informent par la même occasion qu'à dater du 15 courant, elles auront un dépôt de corsets parfaitement confectionnés, à des prix très modérés.
6 juin—6

AVISO.

El Dor. D. J. PARDO, de la escuela de Madrid, acaba de llegar de la Habana en donde ha permanecido algunos años, y ha fijado su residencia en la calle de San Pedro No 57, entre Chartres y Real, en donde recibirá consultas y avisos, encargándose de practicar toda clase de operaciones. En las enfermedades de los OJOS y de la URETRA a que con especialidad se ha dedicado, obtiene diariamente sorprendentes curaciones por un metodo sencillo, pero seguro, y nada molesto para los pacientes. 5junio—1m

AVIS.

LE Dr D. J. PARDO, de l'Ecole de Madrid vient d'arriver de la Havane où il a pratiqué quelques années, et s'est fixé au No 57, rue St-Pierre, entre Chartres et Royale, où il donnera des consultations et se chargera des opérations de tout genre. Il obtient, tous les jours, dans le traitement des maladies des YEUX et de l'URETRE, (sa spécialité) des cures à l'aide d'une méthode simple mais certaine et sans faire souffrir le malade. 5juin—1m

CIGARETTES—Un bel assortiment des marques suivantes: Espanola, Mensagero, Miss officiles &c. en magasin et à vendre par
9 mai MORENO FRERES, 34, Vieille Levée

ATTENTION.

☞ MM J. A. Beard & May vendront aujourd'hui, à l'Arcade de Banks, des propriétés foncières pour le compte des successions suivantes:

1o Pour la succession de Richard Dewing—un terrain dans la rue des Magasins, 1er District.

2o Pour les mineurs Smith—une maison en bois à étage, rue Tremé, 2me District.

3o Pour la succession de B. Dudy—un terrain dans la rue Derbigny, près le nouveau Canal, et un terrain dans la rue David.

4o Une excellente résidence de famille, dans la rue Apollon—Sans réserve.

5o Le bateau à vapeur Fulton. Il sera d'abord vendu un jeune nègre de très bonne mine.

Ventes à l'encan par J. A. Beard & May.

16 juin—Terrain rue Derbigny, entre Foucher, [illegible] Landing et la rue Cypress. Un terrain rue St David, entre St Pierre et Toulouse, de la succession B. Dudy—Terrain rue des Magasins, entre Richard et Orange, de la succession Richard Deming—Une bâtisse haute, en bois, rue Tremé entre Bienville et Conti, dans l'affaire des mineurs Smith.

16 juin—Maison à étage dans la rue Apollon, entre Melpomène et Terpsichore—Bateau à vapeur Fulton.

21 juin—Mobilier d'une maison de la rue Apollon, entre Melpomène et Terpsichore.

7 juillet—Quatre terrains et des bâtisses, rue Live Oak, entre 3me et 4me, dans la succession de D. D. Van Court.

7 juillet—Quatre terrains et des bâtisses, rue Live Oak, entre 3me et 4me rues.

14 juillet—Trois terrains, à l'encoignure Liberté et Tisane—Quatre bâtisses et terrains dans les rues Erato, Liberté, dans la succession de Rolas de Kirkre—Terrains dans la rue Sorapuru, entre Rousseau et Fulton, dans la succession de James Colgan.

Pour plus amples détails voir les annonces.

AVIS D'ELECTION
POUR JUGE PRESIDENT de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane et pour Juge Associé de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane pour le Deuxième District Suprême Judiciaire.

EN vertu de deux writs d'élection datés [illegible] juin 1855, à moi adressés par Son Excellence P. O. Hébert, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, [illegible] [illegible] Quatrième District de la [illegible] [illegible] ELECTION sera tenue le LUNDI 25 de juin [illegible] d'un juge Président de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane pour remplir la vacance occasionnée par la résignation de l'honorable Thomas Slidell, et un Juge Associé pour le deuxième District Judiciaire Suprême, pour remplir la vacance occasionnée par la résignation de l'honorable A. N. Ogden [illegible] [illegible].

Le scrutin [illegible] [illegible].

Cette élection devra être conduite et les retours [illegible] [illegible].

Bureau du shérif de la paroisse d'Orléans, le 21 mai 1855. MANDEVILLE MARIGNY, Shérif de la paroisse d'Orléans
22 mai—☞

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, que, obligé de partir pour France [illegible] [illegible] pendant son absence [illegible].
Nouvelle Orléans, 4 juin 1855.
J. DUCOURNAU.

P. S.—M. Edouard Ducournau reste chargé de ma procuration, par acte passé par devant A. Chapuis, notaire, le 3 mai 1855.
J. DUCOURNAU.
11 mai—14t

Avis

LES créanciers de De La Croix et Co, sont priés de venir retirer au bureau du soussigné, le [illegible] résultant de la liquidation des affaires de ces maisons.
EUG ROCHEREAU, agent des créanciers, rue St Louis No 17 & 19
1er—1m

Provisions pour plantations, familles et navires.

PORC—[illegible]

[illegible]

JAMBONS—20 tierçons jambons extra, parés au [illegible]

BACON—15 [illegible]

GRAISSE—100 barils, tierçons et barils de [illegible]

WHISKEY, FARINE, MAQUEREAUX.—[illegible]

F. FAZENDE & FILS

$50 de Récompense.

[illegible] nègre John Banket. Il est âgé de [illegible] [illegible]. **Cinquante piastres** [illegible].
FRANÇOIS CORNU.

EN débarquement—200 [illegible] [illegible].
SOSTHENE THOMAS, No 9 rue Gravier

J. VINCENT,
LEFEVRE & Co, successeurs
Salons de Crèmes à la glace.

[illegible] [illegible].

St Pierre et Royale,

Un **Salon de Crèmes à la glace et de rafraîchissements** [illegible].

Canal et Carondelet.

☞ L'établissement de St Pierre et Royale sera [illegible].

☞ Cette maison portera un [illegible]. 25 mai—2m

Avis de Société.

NOUS avons associé à nos affaires M. EDOUARD [illegible], sous les noms de Jacob, Dabovan & Co, les affaires de grocerie [illegible] [illegible].
JACOB & DABOVAL, Nos 45 & 47 Vieille Levée
1er mai—1m

SIROPS ASSORTIS—Un assortiment complet [illegible] [illegible].
A vendre par HENRY VALETON, 90 rue St Louis

TABAC [illegible] en caisses et en paquets de 10 pouces, à vendre par J M CABALLERO, [illegible] Vieille Levée entre Douane et Bienville

CIGARES de la Havane d'importation directe—[illegible] [illegible] [illegible] par J M CABALLERO, 36 Vieille Levée entre Douane et Bienville

Parfumerie fine de Paris!

LE soussigné vient de recevoir et trouve envoi de parfumerie fine de Paris, reçu par la voie de New York, et comprenant:
Savons de toilette, huiles et pommades,
Cosmétiques, eau de Cologne et de Lavande,
Vinaigre de toilette;
Extraits et poudres dentifrices;
Poudre de riz parfumée;
Essences pour mouchoirs,
Eau athénienne; ottom de Guerlain,
Eau de verveine, eau de Paris, de Lebrun;
Dragées de capsules, &c.
ADOLPHE BLACHE, 69, rue Royale
23mai

A VENDRE, en débarquement du navire Adams, de Bordeaux,
20 barriques bon vin pour familles,
9 1/2 barriques vin blanc,
102 caisses vin rouge.
A vendre par R. DECHAMPS, rue St Louis, No 21.
7 juin

DEMANDE

ON demande à louer, dans une petite famille, une négresse sachant faire la cuisine, laver et repasser. S'adresser par lettre à [illegible], boîte D. n. 119.
23mai—☞

H. Clostermann & Co.,
SUCCESSEURS DE B. TATOUT & Co,
44, *rue de Chartres*,

ONT reçu par les derniers arrivages d'Europe et du Nord:
Peignes à cornes découpés, buffle et façon,
Bières cuirs, buffle, écaille et imitation;
Foulards assortis;
Mouchoirs batiste bordure couleur;
Rubans satin couleur et taffetas noir, No 1 1/2;
Balances de toutes longueurs;
Couteaux, ciseaux et rasoirs assortis;
Aiguilles assorties de Warren.
Ainsi qu'une infinité d'articles qu'ils vendront au plus bas prix de la place.
H. CLOSTERMANN & Co.
24 mai 44, rue de Chartres

Montres, Bijoux, &c, &c.
No 6, rue de Chartres,
F. McMANUS,

OFFRE, à ce magasin, un bel assortiment de Montres, Bijoux, &c. qui, ayant été achetées à crédit, seront vendus à bas prix pour du comptant. Venez voir.

☞ Il répare les montres et les bijoux et remonte les diamants.

S'étant assuré les services de M. Jos. Feytel pour les montres, toutes les réparations seront promptement garanties.

M. Wm SALOMON annonce à ses amis qu'il se trouve maintenant à cet établissement. 24mai

Modicité de prix.
Exactitude et célérité dans le service.
ABONNEMENTS
Aux journaux de Paris, par voie d'Angleterre
Prix payables ici, frais de poste compris:
JOURNAUX.

Journal des Débats, l'Univers, l'Union et le Droit,	$30 00
L'Indépendance Belge et la Gazette des Tribunaux,	28 00
La Gazette de France, l'Assemblée Nationale, le Siècle, la Presse, le Pays, la Patrie et le Constitutionnel,	25 00
Le Moniteur, le Mousquetaire et le Charivari,	24 00
Le Journal des Economistes,	12 00
L'Illustration,	9 00
Petit Courrier des Dames et Modes Parisiennes,	8 00
Journal des Tailleurs,	7 00
Journal pour rire et France élégante,	5 00
Conseiller des Dames et Journal des Demoiselles,	3 50
Conseiller des Enfants,	3 00
REVUES:	
Revue des Deux Mondes, Revue Britannique, Revue Contemporaine,	16 00
Revue de Paris,	14 00

Abonnements aux Journaux de Médecine, &c. &c. &c. A. PAYA & Co,
Agents du Courrier des Etats-Unis, du Progrès, de la Revue de l'Ouest, &c.
4 juin 56 rue de Chartres

EN débarquement du navire Oberon, de Bordeaux:
80 barriques bon vin ordinaire;
10 demi barils vin blanc supérieur;
100 caisses vin rouge.
A vendre par O. VALETON & Co,
19 mai No 25, rue Tchoupitoulas

A VENDRE.

Le bail du magasin No 45, rue Vieille Levée depuis le 1er juillet jusqu'au 1er octobre prochain. S'adresser à F. ROUMIEU, No 45 rue Vieille Levée
5 juin—☞

JUS de réglisse—10 caisses jus de réglisse de Calabre, à vendre par E J HART & Co,

[illegible]

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

ARRANGEMENTS POUR L'ÉTÉ.

CONVOIS pour passagers, tous les jours, d'Alger au Passage de Lafourche et du Passage de Lafourche à Alger.

Départ d'Alger à 8 heures du matin, arrivée au Passage de Lafourche à 11 heures du matin.

Départ du Passage de Lafourche à 3 heures de l'après midi et arrivée à Alger à 6 heures du soir.

CONVOI SPÉCIAL.

Un convoi spécial partira d'Alger tous les samedis, à 4 heures de l'après midi et reviendra lundi matin, partant du Passage à 7 heures du matin et arrivant à Alger à 10 heures du matin.

[illegible]:
Au Bayou des Allemands........$1 25
Au Passage de Lafourche........2 50
A. B. SEGER, vice-président
2juin

P. & E. REILLY,
encoignure Canal et Royale.

DESIRANT [illegible] [illegible]:
150 ombrelles à $1 et 200 do à $2;
250 [illegible] à $2;
Mantelets [illegible] à $5;
[illegible] à $9;
150 pièces mousseline [illegible];
3.0 pièces [illegible] le yarde;
200 pièces mousseline brochée pour rideaux et moustiquaires à $4 50;
150 courte-pointes en basin à 11 et 12 à $1 50, $2 et $2 50;
200 pièces batiste imprimée à 12 1/2 cents;
100 robes [illegible] à $1;
150 pièces toile d'Irlande par 25 yardes à $5;
101 pièces [illegible];
[illegible] douzaines serviettes à thé, de Turquie à [illegible].

AUSSI—Un grand assortiment de Broderies, les Soieries et autres articles en proportion.
P. & E. REILLY.
[illegible] encoignure Canal et Royale

EXCELLENTE OCCASION!
Magasin à bon marché
DE HARBY,
185 RUE DU CAMP 185

MANTELETS [illegible] à $5
[illegible] à $6 à $8.

Mantelets riches, applications, de $10 à $13
Robes barège à [illegible] et [illegible];
Linons imprimés, [illegible] la yarde;
Barèges unis, [illegible];
Barèges à dessins, organdis [illegible];
Bandes et entredeux [illegible];
Robes de mousseline [illegible];
[illegible];
Chemisettes et manches brodées;
Chapeaux de paille [illegible], &c &c.
HORACE HARBY,
185 rue du Camp,
2[illegible] ☞ [illegible]

Apprenez l'anglais!!!

CEUX [illegible] [illegible] NELSON [illegible] [illegible].

HOTEL DELMONICO.
NEW YORK

LE propriétaire de ce vaste établissement [illegible] [illegible] [illegible] cette rumeur.
L'HOTEL DELMONICO restera ouvert cette année comme par le passé, sous la direction du [illegible] [illegible] [illegible] Louisiane.
4mai—2m

GRAND EXPRES
De la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

UN [illegible] Express [illegible] [illegible] [illegible].

☞ [illegible]
STARKS JONES, [illegible]

Magasin de Tapis.

TAPIS—[illegible]
NATTES—[illegible]
STORES—[illegible]
A. BROUSSEAU & Co,
[illegible] rue de Chartres.
12 mai

LAGAY & LECANU,
36, rue de Chartres,
Importateurs de confections.

REÇU [illegible] [illegible].

P. A. HEBRARD,
118, rue du Canal, près Royale.

[illegible] [illegible] [illegible].
P. A. HEBRARD, 118, Canal, près Royale
2[illegible]

EN VENTE
CHEZ HEBERT, PAYA ET LELIEVRE

Etudes sur les bases de la science médicale.

PAR LE DR J. C. FAGET, DE LA N. ORLEANS.

CHEMISES à plastrons [illegible], [illegible] LAGAY & LECANU, 36 rue de Chartres
31mai

MANTELETS [illegible] LAGAY & LECANU, 36 rue de Chartres
31mai

CHEMISES de peau [illegible] LAGAY & LECANU, 36, rue de Chartres
31mai

REÇU par le [illegible] New York [illegible] LAGAY & LECANU, 36 rue de Chartres
31mai

CONFECTIONS d'été pour hommes—[illegible] LAGAY & LECANU, 36 rue de Chartres
31mai

CHEMISES D'ENFANS—[illegible] LAGAY & LECANU, 36 rue de Chartres
31 mai

P. MALLARD, 67 RUE ROYALE,

A [illegible] [illegible] se charge de toutes espèces de travaux d'ébénisterie et tapisserie.

Il a encore en main quelques pièces de tapisserie [illegible].

Nattes, stores, [illegible] COLZA [illegible].

TARIF
Ou Droits d'Entrées.

UNE nouvelle édition [illegible] [illegible].
P. DUBET & Co, [illegible] Chartres.
30 mai

PRUNES—50 caisses prunes, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, [illegible]
1 juin

Dissolution de société.

LA société en commandite de A Tambourv et Co. est dissoute d'un commun accord à dater du 20 courant.

M. A. Tambourv reste seul chargé de la liquidation et continue le même genre d'affaires.
A TAMBOURY
LEON DUCOURNAU,
J. DUCOURNAU.
31mai—☞

PORTER de [illegible] à vendre par J. Y. DE EGANA, 47, rue Bienville
3 mai

SALSEPAREILLE—[illegible] à vendre par J. Y. DE EGANA, No 47, rue Bienville
3mai

SEL—Reçu par la barque espagnole Perla, venant de Cadix, à vendre par JUAN Y. DE EGANA, No 47, rue Bienville.
3mai

VERMOUTH—75 caisses à Noilly & Co, en magasin et à vendre par SOSTHENE THOMAS, 9, rue Gravier
19mai

ABSINTHE ET KIRCH de [illegible]—175 caisses, en débarquement du navire [illegible], et à vendre par SOSTHENE THOMAS, 9, rue Gravier
19mai

FRUITS au jus—150 caisses assortis, [illegible] framboises, à vendre par DUNTZE & IKEN, [illegible]
19 avril

LANGUES DE BŒUF [illegible] à vendre par VOORHIES, GRIGGS & Co, No 83, rue Tchoupitoulas
30 mai

FROMAGES—50 caisses fromages de Hollande, 2 boucauts de gruyère, à vendre par HENRY VALETON, 90 St Louis
22mai

SIROPS assortis—Un assortiment des plus complets, tel que: orgeat, framboises, groseilles, fraises, ananas, limon etc., etc., préparés avec le plus grand soin. Ils peuvent se conserver dans les chaleurs, ils sont **riches de goût et d'un parfum délicieux.**
A vendre aux prix les plus modérés par HENRY VALETON, 90, rue St. Louis
22mai

Bureau du Collecteur du Deuxième District de la Nlle-Orleans
No 77, Passage de la Bourse

AVIS est par le présent [illegible] [illegible].
M. [illegible]NAUD

Bureau des Commissaires et Agents de la succession générale de John McDonogh

AVIS est par le présent [illegible] [illegible].

A LOUER—[illegible]

Succession de Jacob Hirsch

AVIS [illegible] [illegible].

GOURNAY & KERSCH [illegible] No 97, Passage de la Bourse, [illegible].

A [illegible]

EN [illegible]

[illegible]

T[illegible] W F VREDENBURGH & Co

C[illegible] W F VREDENBURGH & Co

G[illegible] W F VREDENBURGH & Co

W[illegible] W F VREDENBURGH & Co

W[illegible] W F VREDENBURGH & Co

[illegible]

Articles pour familles.

[illegible]

Verrerie et porcelaine.

[illegible]

VOR. HEBERT & Co.

PAR [illegible]

[illegible] **10 cents** [illegible]

EN débarquement [illegible] CAVELIER & MANSON

AVIS.

CAVELIER & MANSON, [illegible] **rue Toulouse No. 30**, [illegible].

UN [illegible] DESHAYES [illegible].

HOTEL DES CHENES VERTS.

[illegible] **Hotel des Chênes Verts** [illegible].

A LOUER.

PAR [illegible] [illegible].

BOTTES ET SOULIERS [illegible] JOHN M. [illegible].

A VENDRE [illegible] [illegible] N. LAMBERT, [illegible] Magasins No 22

Fdo. de FUENTES & Co,
Marchands Commissionnaires,
No 22, rue de la Vieille-Levée.

Vente à perte de Marchandises sèches.

Habitants et Marchands de la campagne, profitez [illegible] [illegible].

[illegible] U. CAROUSSINI & Co, [illegible] Levée.

Bottes, Souliers, Chapeaux.

Les soussignés ont constamment en magasin un assortiment général et complet de bottes, souliers et chapeaux, convenant au marché de la ville et de la campagne. Ils les vendent à bas prix et à des conditions libérales, à leur ancien magasin, Nos 12 et 14, rue de la Douane.
4 ju J. DOBBS & Co.